

Quelques difficultés du dogme traditionnel : concernant la vie future [suite]

Autor(en): **Petavel-Olliff, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des
principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **20 (1887)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES
DIFFICULTÉS DU DOGME TRADITIONNEL
CONCERNANT LA VIE FUTURE¹

PAR

E. PETAVEL-OLLIFF

IV

L'apôtre Paul était-il conditionaliste ?

Nous arrivons au sujet qui a occasionné l'article de M. Godet. L'apôtre Paul était-il conditionaliste ? MM. les professeurs A. Sabatier et Ménégoz, M. le pasteur Causse et, en dernier lieu, M. Charles Babut avaient répondu oui². M. Godet dit non, et d'entrée il combat l'interprétation donnée par M. Babut à cette déclaration de l'apôtre : « Si Christ n'est pas ressuscité... ceux qui sont morts en Christ ont péri, *apôlonto*³. » Suivant M. Babut, le sens de ce passage « ne saurait faire l'objet d'un doute... » l'apôtre n'entend certainement pas que les fidèles défunts souffrent en enfer pour l'éternité, mais qu'ils ne revivront pas,

¹ Voir la livraison de novembre 1886.

² A. Sabatier, *ouvrage cité*. E. Ménégoz, *Le péché et la rédemption d'après saint Paul*, Paris, 1882. Ad. Causse, même sujet, *Rev. théol.*, 1883, p. 624. — C.-E. Babut, *De l'enseignement de saint Paul sur la vie future*, *Rev. théol.* 1885, p. 419. D'après M. Ménégoz, « tout le système théologique de Paul s'écroule » si l'on entend par « la mort autre chose que l'anéantissement de l'existence. » *Ouvrage cité*, p. 84.

³ 1 Cor. XV, 18.

» qu'ils ont disparu, qu'ils sont anéantis. » Le raisonnement de l'apôtre serait le suivant : L'homme peut périr corps et âme. Etant pécheur, il marche au-devant d'une destruction complète, il est en train de retourner dans le néant d'où le Créateur l'avait fait sortir, mais la miséricorde divine est intervenue. Jésus nous a promis et reconquis une vie éternelle, et le Tout-Puissant a revêtu l'Évangile d'un sceau inimitable en ressuscitant Jésus d'entre les morts. Cette résurrection est devenue le gage de la nôtre ; mais si Christ n'était pas ressuscité, le sceau divin ferait défaut à l'œuvre de Jésus-Christ, ses promesses seraient illusoires, et rien ne garantirait plus une vie au delà de la tombe. Les fidèles défunts seraient entièrement perdus. Plongés dans la léthargie du Sheôl, ils ne sortiraient jamais de ce lourd sommeil. C'est pour toujours qu'ils seraient morts.

M. Godet pense au contraire « que c'est de la condamnation » morale du pécheur non pardonné que Paul veut parler en disant : *apôlonto*, « ils ont péri. » On sait qu'au point de vue traditionnel, dont M. Godet paraît être le défenseur, « condamnation morale » et « peines éternelles » c'est tout un. Paul aurait enseigné dans notre verset que si Christ n'est pas ressuscité, ses disciples n'ont d'autre perspective que les tourments éternels de l'enfer.

Ici recommencent nos difficultés. Nous soumettons à M. Godet :

1^o Une difficulté philosophique. M. Godet voit dans notre verset la notion des peines éternelles. Cette notion suppose l'immortalité native et inaliénable ; mais, avec cette hypothèse à sa base, le raisonnement de l'apôtre ne soutiendrait pas l'examen. Si Paul eût admis que l'âme est naturellement impérissable, les Corinthiens, adversaires de la résurrection, auraient eu beau jeu contre lui. « Si Christ n'est pas ressuscité, auraient-ils dit, nous savons sur quoi nous rabattre : il nous reste l'immortalité de l'âme ; nous préférons même de beaucoup cette alternative à la promesse d'un corps qui serait un nouvel embarras, une prison et une chaîne. Avec le platonisme, on se passe avantageusement d'une résurrection. Christ n'est pas ressuscité, car les morts ne ressuscitent pas, mais ceux qui sont

morts dans la communion morale avec le Christ n'en seront certainement pas plus malheureux ; ils goûteront les joies ineffables des esprits purs. Ces joies sont les meilleures et les plus dignes. Avec une âme immortelle, on méprise et on écarte l'idée de rentrer dans les liens de la matière. »

Si Paul avait admis l'immortalité de l'âme, nous demandons ce qu'il aurait bien pu répondre aux adversaires de la résurrection. L'intrépide assurance de sa dialectique prouve évidemment qu'il ignorait ou voulait ignorer l'hypothèse platonicienne. Il la traite avec un dédain suprême. Il laisse à Kant le soin d'en démontrer la faiblesse. Il ne veut pas en entendre parler, à telles enseignes qu'il le déclare catégoriquement, si Christ n'est pas ressuscité, l'apôtre ne cherchera aucune consolation dans les prétendus privilèges des esprits purs ; il renoncera à la carrière apostolique et se fera matérialiste, épicurien plutôt que platonicien. C'est assez clair : « Si Christ n'est pas ressuscité, ceux qui ont cru en lui ne ressuscitent pas non plus, et si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons, car demain nous mourons¹. » On n'est pas plus épicurien que cela. Si les adversaires de Paul avaient été épicuriens, Paul aurait abondé dans leur sens ! Ce serait illogique. Autant qu'on en peut juger, ces contradicteurs ne pouvaient être que des platoniciens.

Il semble que l'apôtre prenne plaisir à faire table rase du spiritualisme gréco-romain, lorsqu'il ajoute : « Si l'espérance que nous faisons reposer sur le Christ n'avait pour objet que la vie présente, nous serions les plus malheureux des hommes. » Cette déclaration implique qu'aux yeux de l'apôtre, si Christ n'était pas ressuscité, il n'y aurait aucun espoir d'immortalité. S'il y avait pour l'âme une immortalité séparée, le fidèle pourrait, devrait espérer une vie meilleure au delà de la tombe, quand bien même Jésus ne serait pas ressuscité. L'apôtre ne pourrait vraiment pas dire qu'en dehors de la résurrection le chrétien est le plus malheureux de tous les hommes. De même encore dans la conclusion de notre chapitre : « Soyez inébranlables,

¹ On touche au doigt la signification alors régnante de *mourir* : cesser d'exister.

dit l'apôtre, car votre travail ne sera pas vain. » Sur quoi repose ce « car » ? pourquoi ce travail ne sera-t-il pas sans valeur ? Parce que l'âme est immortelle ? nullement, mais parce que, l'apôtre vient de le prouver, il y a une résurrection. Tout ce chapitre, toutes les épîtres de Paul, tout ce qui nous est raconté de lui dans le livre des Actes, tout le système paulinien est orienté dans le sens du conditionnalisme.

En bon sémite, partout et toujours, l'apôtre foule aux pieds les prétentions de ces Grecs qui, vers de terre bouffis de vanité, s'arrogent l'immortalité du Tout-Puissant. On a remarqué le peu de succès de Paul dans la ville natale des Socrate et des Platon. Peut-être aurait-il mieux réussi s'il avait cru à l'immortalité de l'âme. Dans son grand discours à l'Aréopage, quel excellent exorde *ad homines* cette doctrine aurait pu lui fournir ! « Athéniens, aurait-il dit, vous êtes les héritiers des sages qui ont eu la gloire de proclamer l'immortalité de l'âme. Leur croyance était loin d'être la certitude, Socrate se prenait parfois à douter de la valeur de ses preuves ; il parlait d'un beau risque à courir. Athéniens, la certitude qui lui manquait, je vous l'apporte, je vous annonce un fait propre à confirmer la foi de vos ancêtres. » Introduite de la sorte, la doctrine de la résurrection aurait pu trouver meilleur accueil. Présentée isolément, elle ne provoqua que des sourires, l'auditoire se dispersa, et le grand apôtre ne put achever son discours. Dira-t-on qu'il y avait de sa faute et qu'il n'aurait pas dû se priver d'un moyen puissant de conquérir des sympathies ? Il en faudrait dire autant de Pierre et de Jean, qui, vivant au milieu des Grecs et des Romains, n'ont jamais cherché dans l'immortalité de l'âme un point d'appui pour l'Évangile.

2° Une difficulté lexicologique. Nous avons déjà constaté, à propos des menaces de Jésus-Christ, que le sens vrai du verbe *apollunai* est *prendre fin*. L'interprétation qu'on nous oppose méconnaît ce sens historique et grammatical ; elle lui substitue gratuitement celui d'*être éternellement coupable et malheureux*. En même temps, elle suscite :

3° Une difficulté grammaticale. *Apôlonto*, cet aoriste, qu'on

a l'air de nous objecter, se retourne contre l'interprétation traditionnelle. L'aoriste sert à désigner un acte accompli une fois pour toutes, « déjà consommé » : c'est l'expression dont M. Godet lui-même se sert. Comment n'a-t-il pas vu que l'aoriste de notre texte ruine l'interprétation traditionnelle ? La perdition, au point de vue traditionnel, n'est pas un acte mais un état ; elle n'est jamais consommée ; le *processus* n'est jamais terminé ; le supplice commencé se poursuit sans fin ni trêve ; les damnés restent perpétuellement en état de perdition. Pour bien faire, au point de vue traditionnel, il faudrait ici, au lieu de l'aoriste, le présent : « sont en voie de perdition, » ou le parfait : « sont en état de perdition, » les défunts « demeurent perdus, » ou encore le futur : « ils périront¹, » leur sentence au jour du jugement sera la perdition, ils aboutiront à la perdition ; mais jamais, dit Winer, l'aoriste n'a le sens du futur. Par une coïncidence assez curieuse, cette même forme *apólonto* revient deux fois dans la même épître, lorsqu'il est parlé de ceux qui « *périrent* » par les serpents et sous les coups de l'exterminateur². C'est bien de faits survenus à un moment donné et précis, non d'un état permanent, qu'il est question. Il faut donc traduire dans notre passage *ont péri* au lieu de *sont péris*³.

En présence de ces trois difficultés, l'unique preuve de M. Godet n'est pas probante. Il insiste sur le verset 17 : « Si Christ n'est pas ressuscité... vous êtes encore dans vos péchés, » et il en conclut que les fidèles défunts seraient eux aussi dans leurs péchés, par conséquent, éternellement coupables et malheureux. Mais pas du tout. Suivant l'apôtre, si Christ n'est

¹ Comme par exemple dans Rom. II, 12.

² X, 9, 10. Comp. Ecclésiastique XLIV, 9.

³ Les versions de Rilliet et de Darby méritent ici une mention honorable. De même la traduction anglaise révisée : *have perished*. M. Godet aussi traduit fidèlement, mais une pétition de principe fausse son interprétation. Il répondra que nous avons nous-même une idée préconçue, à savoir la négation d'une immortalité native et inaliénable, mais il n'ignore pas qu'en bonne logique c'est à celui qui affirme de faire la preuve de son affirmation. M. Godet ne nous a pas dit sur quoi il fonde sa *supposition implicite* d'une immortalité native et indéfectible. Sur lui pèse l'*onus probandi*.

pas ressuscité, il n'y a ni résurrection, ni immortalité. L'Évangile n'est plus qu'une immense déception, les apôtres sont de faux témoins, les fidèles des dupes, leur foi une chimère ; ils sont « encore dans leurs péchés. » Par conséquent, point de vie future, la mort va les engloutir, la mort qui a déjà frappé leurs frères défunts, la mort salaire du péché, la mort sans phrase, la mort fin de la vie et de toute vie. La « condamnation morale » n'immortalisera pas les vivants et ne ressuscitera pas les morts. Loin de là. Cette maîtresse des hautes œuvres qui s'appelle la mort détruira tant l'âme que le corps (Matth. X, 28). Le sort des défunts est réglé, « ils ont péri ; » car le Sheôl (nous l'avons vu) n'a qu'une valeur infinitésime, pratiquement égale à zéro, lorsque tout espoir d'une résurrection s'est évanoui.

N'est-ce pas assez lugubre comme cela ? Imaginer par surcroît une immortalité forcée, supposer que ces pauvres fidèles déçus seront la proie de supplices éternels, l'hypothèse, faite en l'air, paraît aussi révoltante que chimérique.

Elle répugne tellement que l'interprétation antiplatonicienne s'est imposée à plusieurs commentateurs, même non conditionalistes : Cruden, par exemple, dans sa *Concordance*, Webster et Wilkinson, le Dr Bloomfield et Bengel. « Les fidèles défunts, dit Bengel, seraient comme s'ils n'avaient jamais été ¹. » « Il faut, dit le savant et pieux Olshausen, tenir compte du fait que l'apôtre n'admet pas la possibilité d'une survivance de l'âme en dehors d'un organisme corporel. La doctrine de l'immortalité de l'âme est totalement étrangère à l'enseignement biblique ; on ne trouve ni le nom ni la chose. Des limites corporelles ont été assignées à tous les esprits créés ². »

Partant de l'à priori platonicien, M. Godet en arrive à doter finalement « tous les hommes », les réprouvés y compris, d'« un corps inattaquable à la mort. » Nous ne demanderons pas si cette expression est inattaquable à la grammaire, mais seulement si ces quatre mots ne pourraient pas se réduire à un seul : *immortel*, *impérissable* ou *indestructible*, en grec *athanatos* ou *aphthartos*. L'apôtre aurait bondi, semble-t-il, en

¹ *Gnomon, in loco* : « Nulli sunt... ac si nunquam fuissent. »

² *Biblischer Comment., in loco*. Cf. Olshausen sur Luc XVI, 24.

entendant appliquer de pareilles épithètes aux méchants. Bien loin d'obtenir l'incorruptibilité, *aphtharsia*, les méchants sèment pour la chair et moissonneront de la chair la corruption, *phthora*. L'apôtre, dans notre chapitre, déclare que « la corruption, *phthora*, n'hériterait pas l'incorruptibilité, *aphtharsia*. » L'incorruptibilité est un état glorieux, le privilège exclusif de Dieu et des fidèles, le suprême objet de l'ambition des justes, un synonyme de la gloire éternelle. Le parallélisme des versets 42 et 43 assimile les deux substantifs *gloire* et *incorruptibilité*. Ira-t-on jusqu'à soutenir que les méchants ressusciteront pour la gloire ?

S'il reste fidèle à son point de départ, M. Godet se verra forcé, quoi qu'il en ait, de voir en Paul un universaliste ¹. Le « tous » du verset 22 désigne, suivant M. Godet, tous les hommes sans exception ; or, quelques lignes plus bas, au verset 28, nous retrouvons le même et identique *pantes* dans cette déclaration : « Dieu sera tout en tous. » Ce serait donc en définitive le salut universel. Le conditionalisme évite cet écueil, en limitant dès le début l'expression *pantes* à la totalité de ceux qui « revivront *en Christ* ². » Cette interprétation a pour elle la grande autorité de M. Reuss : « Tous ceux qui sont en Christ, dit-il, auront la vie, précisément parce qu'ils sont en Christ, lequel est l'auteur ou la cause de cette vie désormais indestructible... Au point de vue évangélique, il n'y a de vie qu'en Dieu et en Christ, hors de là il n'y a que mort. Les croyants, les régénérés seuls vivront ; les autres passent par la mort temporaire dans la mort éternelle... il n'est pas question de la résurrection des incrédules ³. »

¹ M. Godet est antiuniversaliste. Dans l'article qui nous occupe, il s'est exprimé comme suit : « M. Babut écarte l'universalisme ou la doctrine du salut final de tous et cela par des raisons qui ne nous paraissent pas pouvoir être rejetées. »

² Le vers. 22 pourrait se paraphraser ainsi : De même que tous les hommes qui meurent sont les branches d'un arbre dont Adam est le tronc, de même tous les hommes spirituellement unis à Christ sont les sarments qui, au printemps de la résurrection, recevront du cep une vie nouvelle.

³ *Épîtres pauliniennes*, I, 260 ; *Histoire de la théologie chrétienne*, 1852,

M. Godet fait appel à l'Apocalypse; elle nous paraît donner raison à M. Reuss en faisant de « la mort seconde » le sort final des réprouvés (XXI, 8). Suivant M. Godet, ces mêmes réprouvés deviendraient, au contraire, « inattaquables à la mort. » N'a-t-il voulu parler que des corps? nous remarquerons que l'esprit vit tant que le corps vit; car, dit Jacques, « le corps sans esprit vital est mort. » Peut-on bien être simultanément en proie à la mort seconde et « inattaquable à la mort? »

Un jour viendra où « la mort sera détruite, » suivant la déclaration de Paul. L'Apocalypse enseigne symboliquement la même chose en disant que la mort sera jetée dans l'étang de feu et de soufre (XX, 14). Cela veut dire que dorénavant personne ne mourra plus; mais il y aura eu préalablement des morts, des êtres qui seront « comme s'ils n'avaient jamais été¹. »

Passons maintenant avec notre guide des Corinthiens aux Ephésiens. « Vous étiez morts dans vos fautes et vos péchés, » dit l'apôtre aux Ephésiens. M. Godet parle de cette déclaration comme si les conditionalistes en avaient fait une arme en faveur de leur doctrine. En réalité, si l'on remonte à l'origine de cette controverse, ils se sont contentés de soutenir que ce passage ne prouvait rien contre eux². Ce sont les traditionalistes

II, 234, 241. « On fausserait la pensée de Paul jusqu'à la contredire, si l'on appliquait à la résurrection des injustes ce qui est dit 1 Cor. XV, 42-47, de la nature du corps ressuscité. » (C. Babut, *Rev. théol.*, 1885, p. 397.) Au verset 52, « les morts » désignent seulement *les fidèles morts*, puisque leur résurrection précède la mutation des fidèles vivants, de même que celle-ci précède la résurrection universelle, que M. Godet place dans le verset 24.

¹ Abd., 16. Comp. Ezéch. XLVII, 11. — Le dogme traditionnel ne parvient pas à expliquer Apoc. XX, 14. Le « séjour des morts » ne saurait désigner ici ceux qui y sont renfermés, puisqu'au verset précédent « la mort et l'enfer » ont déjà livré tous leurs captifs. D'autre part l'universalisme dépasse l'optimisme de l'Écriture, qui nous parle des méchants obstinés comme des enfants mort-nés de l'humanité future. La prophétie d'Ezéchiel XLVII, 11, semble faire allusion au souvenir que laisseront ces victimes du péché. Combien de fruits verts et véreux qui tombent avant la plus abondante récolte!

² Voir par exemple *Pauline Theology*, par H.-L. Hastings. Cet écrit, qui

qui l'ont invoqué comme une preuve. Ils ont raisonné à peu près comme suit : « La mort des Ephésiens inconvertis était » une mort spirituelle; cette mort ne tue pas; ses victimes peuvent donc vivre éternellement. » A quoi nous avons répondu : Toute mort tue. Il y a plusieurs vies chez l'homme, la mort spirituelle tue la vie spirituelle, mais sans immortaliser les vies qu'elle ne détruit pas. Tant s'en faut ! L'homme sans la vie de l'esprit est un être incomplet, et si le péché détruit en lui l'aptitude à recevoir cette vie-là, l'homme devient un être monstrueux. La nature nous enseigne que les monstres ont en général la vie courte. On a vu des tortues se mouvoir longtemps après qu'on leur avait tranché la tête; la décapitation n'était pourtant pas pour ces animaux un gage de longévité. Le palmier dont la cime se dessèche doit périr tout entier; c'est ainsi que la mort spirituelle, loin d'exclure la mort totale de l'individu, en est le sinistre prélude. D'après le savant Oehler, c'est par l'esprit que l'âme a conscience d'elle-même¹. Séparée de l'esprit, elle perdrait sa personnalité. C'était à peu près l'opinion du célèbre professeur Beck de Tubingue². M. Godet pense aussi que la mort éternelle, ou mort seconde, s'opère par « la consommation de... la séparation de l'âme avec l'esprit³. » Sans doute, la conscience, la conscience morale tout au moins, fait partie de l'esprit tel que M. Godet l'entend. Serait-il indiscret de demander à notre vénérable antagoniste quelles sont les destinées probables de l'âme humaine après ce divorce définitif, comment elle pourrait être autre chose qu'une machine irresponsable, quelle pourrait être l'utilité de pareilles machines dans l'univers, comment enfin l'indestructibilité de ces machi-

a pour but spécial de réunir toutes les déclarations de l'apôtre sur le point dont il s'agit, ne mentionne même pas Eph. II, 1. Les conditionalistes n'ont jamais cité Rom. II, 9 à l'appui de leur opinion. Ils ne prétendent donc pas que « toutes les expressions dont Paul se sert pour désigner l'état de condamnation qui résulte du péché, impliquent une suppression de l'existence. » C'est un petit ridicule que M. Godet leur prête.

¹ *Vet. Test. Sententia*, p. 15.

² *Psychol. bibl.*, chap. I, § 15.

³ *Comm. sur l'Ep. aux Rom.*, t. I, p. 442.

nes s'accorde avec la conception d'un Dieu qui serait « tout en tous ? »

Il existe une autre manière d'expliquer le passage relatif à la mort des Ephésiens. On y a vu une prolepse, l'anticipation de la mort finale et totale qui menace le pécheur obstiné. Nous avons consacré, il y a quelques années, bien des pages à l'appui de cette interprétation. Elle a été soutenue en principe par Meyer, qui passe pour le meilleur commentateur allemand des épîtres de Paul, et par Cremer¹.

Nous avons rencontré plus récemment un passage qui paraît faire pencher décidément la balance de ce côté-là ; c'est le verset où Paul donne aux inconvertis l'épithète d'« infirmes » ou de « malades². » Si l'apôtre appelle tour à tour « morts » et « malades » les mêmes individus, au même moment de leur existence, il en résulte que la mort dont il parle est proleptique. Jésus aussi donne le nom de « malades » à ceux qu'il appelle « morts » dans d'autres occasions³. Il y a une mort à l'œuvre et une mort consommée, une *mors moriens* et une *mors mortua*. Les Ephésiens avant leur conversion étaient en train de mourir, sur le chemin de la mort éternelle, virtuellement morts, moribonds. La mort les tenait dans ses chaînes, leur perdition était imminente. Paul indique le terme auquel le péché aurait finalement conduit ses lecteurs, s'ils n'avaient pas reçu l'Évangile.

Sortons un instant des textes, allons au fond des choses. Les Ephésiens inconvertis étaient-ils absolument morts au point de vue moral et religieux ? Non, puisque saint Paul lui-même déclare que « la conscience des païens leur rend témoignage ; » une conscience qui parle, n'est-ce pas un principe de vie mo-

¹ H. Cremer, dans son *Lexique* du Nouveau Testament, combat aussi la notion de *mort spirituelle* : « *Thanatos*, dit-il, n'a pas dans le grec biblique le sens généralement admis d'insensibilité morale et spirituelle... Ce sens, qui a l'air profond, émousserait la pointe de l'expression dont il s'agit... *Nekros*, dans Eph. II, 1, 5 et Col. II, 13, ne désigne pas ce qu'on a appelé *mort spirituelle*. Il signifie *dévolu à la mort*, condamné à mort. »

² Rom. V, 6, cf. 1 Cor. VIII, 11. L'apôtre dit aussi qu'ils sont *périssant apollumenoï*, en train de périr, non encore *perdus*. 1 Cor. I, 18 ; 2 Cor. II, 15 ; IV, 3 ; 2 Thes. II, 10.

³ Matth. VIII, 22 ; IX, 12, etc.

rale ? Les Juifs inconvertis avaient « un zèle sans connaissance ; » le zèle religieux, fût-il aveugle, n'est-il pas un symptôme de vie religieuse ?

Encore une fois, si l'on préfère la notion de *mort spirituelle*, on n'en pourra rien tirer contre le conditionalisme, qui peut l'adopter sans inconvénient ; mais le sens proleptique est plausible, il est appuyé par des autorités très respectables¹. L'accusation de « tordre » les paroles apostoliques que M. Godet lance à cette occasion paraît donc excessive ; nous la laissons retomber sur MM. Meyer, Cremer et Babut qui sont de bons paratonnerres.

Embarrassé par une idée préconçue, M. Godet a dit de la mort spirituelle qu'elle était « un état de mort intérieure. » Une tautologie n'est pas une définition. Dans la même page, cette même mort devient « un appauvrissement spirituel, un état misérable. » Il n'y a là qu'un appauvrissement de la notion de mort. Et comment, avec ce sens appauvri, expliquer tant de passages dans lesquels l'apôtre nous invite à « faire mourir » le vieil homme ? Le but ne serait-il pas l'extirpation complète et finale du péché ? M. Reuss s'est-il trompé en disant qu'il s'agit de « l'anéantissement du mauvais élément dans l'homme, du péché ou de la chair ?² » En bonne lexicologie, la palme revient au conditionalisme, seule théorie qui laisse partout au même mot le même sens fondamental. Nous mettons nos contradicteurs en demeure de citer un seul texte dans lequel *mort* et *mourir* ne désignent pas une rupture de rapports organiques, la cessation d'une ou de plusieurs vies.

« Dans les nombreux passages où Paul s'explique sur le sort des méchants (on en a compté vingt-cinq), il emploie constamment des termes qui éveillent l'idée de destruction. Une ou deux fois, il parle de tribulations ou de souffrance, mais il n'ajoute pas que cette souffrance sera sans fin³. » M. Godet n'en

¹ M. Babut a aussi relevé le rôle incontestable de la prolepse dans les écrits de Paul. *Art. cité*, p. 399.

² *Histoire de la théologie apostolique*, 1852, t. II, p. 163.

³ C. Babut., *art. cité*, p. 416. M. Hastings, auquel M. Babut emprunte ce chiffre de vingt-cinq passages, met l'Épître aux Hébreux au nombre des lettres pauliniennes.

persiste pas moins à voir dans l'apôtre un partisan des peines éternelles ; toutefois il ne trouve dans les épîtres pauliniennes que deux textes à l'appui de cette opinion : 1 Cor. XV, 17, que nous avons déjà étudié, et 2 Thes. I, 9. Suivant M. Godet, « une » destruction éternelle provenant de la face de l'Eternel et de » la gloire de sa force, » désigne plus naturellement un état de » misère résultant de l'éloignement permanent de cette face et » de cette gloire, qu'un coup instantané, foudroyant, partant de » son regard, et suivi d'un anéantissement éternel. »

Ici encore l'Ancien Testament expliquera le Nouveau. Il suffira d'en citer quelques passages pour écarter l'interprétation qu'on nous propose : « Le feu marche devant la face de l'Eternel, est-il écrit, il consume de toute part ses ennemis.... Au moment de ton apparition (littéralement *de ta face*), tu feras d'eux comme une fournaise ardente ; l'Eternel dans sa colère les engloutira ¹. » Dans notre passage, Paul dit des méchants ce qu'il dira plus loin de leur chef, l'Antéchrist : « Le Seigneur Jésus le détruira par le souffle de sa bouche et l'anéantira par l'éclat de son avènement. » (2 Thes. II, 8.)

¹ Ps. XCVII, 3, 5 ; XXI, 10. Comp. XXXIV, 17 et Lévi. XX, 6. *Apo prosôpou* indique la cause efficiente et présente de la destruction. C'est un hébraïsme qui signifie souvent *par un effet de* ; par exemple, dans Ps. XXXVIII, 6, *mipné hiwaleti*, « à cause de ma folie, » littéralement : « loin de la face de ma folie, » et dans les Septante : *apo prosôpou tès aphrosunès mou*. Déjà, au verset 3 du même psaume, nous trouvons deux exemples de la même locution dans le même sens : « Il n'y a rien de sain dans ma chair à cause de sa colère » (littéralement *loin de la face de*) ; « il n'y a plus de vigueur dans mes os à cause de mon péché » (littéralement aussi *loin de la face de mon péché*). Voir encore : Gen. VI, 13 ; Lévi. IX, 24 ; Deut. XXVIII, 20 ; Jos. V, 1 ; Néh. V, 15 ; Ps. LXVIII, 2, « la cire fond *au* feu, » non *loin du* feu, on pourrait presque traduire *auprès* du feu. LX, 6, Delitzsch remarque à propos de ce verset que *mipné* indique la raison et le motif. LXXX, 16 ; Esa. X, 27 ; Jér. IV, 26 : toutes les villes sont détruites *devant* l'Eternel, *devant* son ardente colère. *Loin de* son ardente colère serait un contresens. Osée X, 15. — De même dans le Nouveau Testament : Act. III, 20, les temps de rafraîchissement viennent *de la part* du Seigneur, *par* sa présence. *Loin de sa face* serait absurde. Dans notre verset 9, la notion de « force » a sa raison d'être en vue d'une œuvre de destruction ; elle n'en aurait guère s'il s'agissait d'une *séparation*, d'autant plus que la séparation existe déjà par le fait de la révolte du pécheur. En résumé, 2 Thess.

« Comment, dit encore M. Godet, appliquer dans l'Écriture, » qui ne fait pas d'ontologie, le mot *éternel* à un état qui ne » serait plus perçu ni senti? » Pour répondre à cette question, nous nous bornerons à la mention d'un texte seulement : « Ils ont fait de leur pays un objet de désolation, d'éternelle moquerie ; tous ceux qui y passent secouent la tête¹. » N'est-ce pas là un opprobre perpétuel, qui n'est plus ni perçu ni senti?

Décidément Paul échappe à l'orthodoxie traditionnelle. Pour l'y retenir, M. Godet se voit contraint de faire appel à la subordination de l'apôtre : « Si le Seigneur s'est prononcé sur le » point qui nous occupe, dit-il, l'opinion du disciple n'est plus » en question. » Il nous semble que cette preuve présente trois inconvénients : d'abord, elle introduit un élément dogmatique dans une question d'exégèse. En second lieu, la réciproque pourrait être maintenue comme suit : l'apôtre connaissait la pensée du Seigneur, l'apôtre était conditionaliste, le Seigneur l'était donc aussi. Enfin et surtout, la dite preuve a pour prémisse une supposition gratuite, et, croyons-nous, erronée.

En parfait accord avec l'étude que nous venons de faire des menaces de Jésus, M. D.-H. Meyer a constaté, dans un ouvrage des plus sérieux, que l'Évangile de Matthieu est conditionaliste². Le même caractère est plus évident encore dans les autres Évangiles, dans celui de Jean en particulier.

I, 7-9, pourrait être interprété comme suit : Les rebelles subiront leur peine, à savoir une destruction absolue et finale, par un effet de la présence du Seigneur et de sa puissance glorieuse, lorsque, descendant du ciel, il apparaîtra au milieu des flammes dévorantes.

A l'appui du sens donné à *mipné*, on peut examiner encore dans le dictionnaire de Gesenius et dans le texte hébreu les exemples de Ex. VIII, 20; Jug. VI, 6; Esa. LXIII, 19; LXIV, 1; Jér. IX, 6 [7]; XV, 17; Ezéch. XIV, 15; Mal. IV, 1. On verra bien que, dans l'Ancien Testament, les méchants sont souvent menacés d'être *consumés* par « le feu de la face » de l'Éternel. Dans le Nouveau Testament : « Notre Dieu aussi est un feu » consumant... un feu ardent doit dévorer les adversaires. » Il n'en est pas ainsi dans l'orthodoxie traditionnelle ; Dieu ne consume pas ce qu'il consume, et ses adversaires sont incombustibles.

¹ Jér. XVIII, 16; comp. XX, 11; XLIV, 12; XLIX, 13; Dan. XII, 2. Voir aussi la note de M. Byse, p. 30 de *Notre durée*.

² *Le Christianisme du Christ*, p. 307, ss., 486, 491, ss.

V

Conditions de l'existence.

Existe-t-il une corrélation nécessaire entre le bien moral et l'immortalité des fidèles, entre le mal moral et l'anéantissement final des réprouvés ?

M. Godet répond négativement. « Au point de vue biblique, » dit-il, la notion du bien moral est absolument distincte et » indépendante de celle de l'existence ou de l'être métaphysique. » Il n'y aurait donc aucune raison intrinsèque s'opposant à ce que le pécheur subsistât éternellement. Cette opinion nous paraît à la fois irrationnelle et antibiblique. L'être, tel que nous le fait connaître l'analogie universelle, est soumis à des conditions d'existence ; il ne subsiste qu'en vertu d'une double série de rapports : rapports intérieurs entre ses divers éléments constitutifs, rapports extérieurs avec d'autres êtres ; faire cesser les rapports de l'être ce sera le détruire. Or le péché tend à la suppression des rapports normaux, il en établit d'autres qui, étant contre nature, deviennent de plus en plus difficiles ; finalement ils deviennent impossibles et aboutissent à l'arrêt des fonctions. La locomotive qui déraile s'arrête bientôt. Tout désordre tend à la destruction de l'être individuel. Les passions grossières abrutissent l'homme et le tuent. L'égoïste finit par périr dans une sorte d'asphyxie ; l'orgueil excessif produit la démence. « J'ai mis devant toi, disait Moïse, la vie et le bien, la mort et le mal » (Deut. XXX, 15). En d'autres termes, le bien moral perpétue la vie ; le mal moral produit la mort. Ce n'est pas de vie mystique qu'il s'agit ; Moïse dit encore : « Cette loi est votre vie *et la prolongation de vos jours...* Si votre cœur se détourne, vous périrez *et ne prolongerez point vos jours*¹. » Dans la langue hébraïque, le mal moral est désigné par des mots dont l'étymologie rappelle en général des notions de destruction ou de non-être².

¹ Deut. IV, 40 ; V, 33 ; XXXII, 47. Cf. Ps. XXI, 5 ; XCIV, 23 ; Prov. III, 2, etc.

² *Ra'* de *râa'*, briser avec bruit ; *shââh*, dévaster, d'où *shâw*, iniquité. Hébreu, *rîq*, *'awôn*, *awèn*, *tôhou*, vacuité, vanité, inanité, défaut de réalité,

L'immortalité exclusive du bien n'est pas seulement « jéhoviste, » elle fait partie de l'Évangile. On la retrouve dans cette parole de Jean : « Celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. » (1 Jean II, 17.) La notion de permanence se trouve isolée et mise à nu. Paul rappelle la promesse ontologique du cinquième commandement : « Afin que tu vives longtemps sur la terre. » D'autre part, il est dit que le péché conduit à la décomposition de la pourriture (Gal. VI, 8), et que l'arbre stérile sera coupé, jeté au feu et brûlé (Luc III, 9; XIII, 9; Jean XV, 6).

M. Godet suppose que cette corrélation, — du bien et de l'immortalité, du mal moral et de la cessation de l'existence, — est d'origine platonicienne. On en trouve bien quelques traces dans les écrits du fondateur de l'Académie¹; il est même re-

néant, sont souvent aussi des synonymes du *péché*. *Nebâlâh*, crime, vient de *nâbal*, se flétrir, dépérir; l'athée, *nâbal*, a le cerveau malade. Gesenius rapproche cette racine de *nâfal*, tomber. Le « fils de Bélial » est un homme de rien, sans valeur; de même en grec *phaulos*, sans valeur, puis mauvais, d'où en allemand *faul*, pourri. En français même, le mot *mâl* dérive de la racine sanscrite *mar* ou *mal*, triturer, broyer; la *vertu* est la force suprême de l'homme, le *vice* désigne tout d'abord un défaut, une lacune, une faiblesse voisine du non-être. Les langues sont des miroirs qui reflètent les pensées profondes des peuples. — Article *Mal*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, tom. VIII.

¹ *Répub.*, l. X, 608, c. « Reconnais-tu qu'il y a du bien et du mal? — Oui. — As-tu de l'un et de l'autre la même idée que moi? — Quelle idée? — Que le mal est tout ce qui détruit et corrompt; le bien, ce qui conserve et améliore. — Oui. — Chaque chose n'a-t-elle pas son mal et son bien? L'ophtalmie, par exemple, est le mal des yeux; la maladie, celui de tout le corps; la nielle, le mal du blé; la pourriture, celui du bois; la rouille, celui du fer. — Cela est vrai. — Le mal ne gâte-t-il pas la chose à laquelle il s'attache? Ne finit-il point par la dissoudre et la ruiner totalement? — Oui. »

Malheureusement égaré par une opinion préconçue, Platon n'applique pas à l'âme humaine le même raisonnement. Parce qu'il y a des méchants qui prospèrent et déploient jusqu'à la fin de leurs jours une grande habileté, Platon en conclut que l'âme est indestructible. Nous croyons au contraire que le péché trouble le fonctionnement des facultés de l'âme et que, suivant la loi de rétrogression, cette perturbation doit aboutir à l'arrêt des fonctions psychiques, bien que la brièveté de la vie de l'homme sur la terre ne permette pas toujours de constater ce résultat final. Mais

grettable qu'il n'ait pas été conséquent sur ce point ; mais évidemment il n'était pas conditionaliste, puisqu'en éternisant l'enfer il immortalisait les grands criminels.

On en peut dire autant de certains Pères de l'Eglise. Ils avaient retenu quelque chose du principe biblique ; malheureusement le platonisme les rendit inconséquents, comme Platon lui-même : « A le bien considérer, disait Augustin, le mal s'éloigne de l'être et tend au non-être ¹. »

M. Godet nous oppose certaines recrudescences d'énergie au sein d'une vie coupable ; elles s'expliquent à nos yeux par le gaspillage plus ou moins désordonné que le pécheur peut faire des trésors de vie qui lui sont confiés. Que d'insensés qui jouent gros jeu de leur reste ! M. Godet nomme Satan. Lui surtout est un grand prodigue. Ses ressources nous paraissent inépuisables, et son existence interminable, parce que nous sommes éphémères ; l'œil prophétique de Jésus a vu Satan « tomber du ciel comme un éclair. » Le feu éternel aura raison de cette créature contingente et incorrigible. Paul annonce son écrasement final. En attendant, il y a dans le monde des rebelles un dernier reste d'ordre moral, une certaine discipline, car, dit Jésus, « un royaume divisé contre lui-même ne saurait subsister. » Satan et ses suppôts n'en seront pas moins finalement anéantis. L'Écriture est formelle dans ses déclarations à cet égard. Le Fils de Dieu s'est incarné « afin d'anéantir le diable, » dit l'auteur de l'épître aux Hébreux ². L'épisode du mal dans l'histoire de l'univers ne sera en définitive qu'une parenthèse, dont la possibilité était indispensable à l'éclosion de la liberté.

la Bible nous révèle ce que la raison, éclairée par elle, confirme. L'analogie des lois de la nature vient à l'appui du même enseignement. Cet accord constitue le positivisme chrétien, qui permettra à la morale de prendre pied sur un terrain concret et objectif en quelque sorte.

¹ *De moribus Manich.*, l. II, § 2, s ; comp. *Conf.*, l. VII, chap. 12.

² II, 14, s., traduction Segond. — *Katargein*, le terme employé par Paul en parlant de la suppression de la mort, 1 Cor. XV, 26, comp. 54 ; 2 Tim. I, 10. Comp. Apoc. XXI, 4 ; 2 Cor. III, 7 ; V, 4 ; 2 Thes. II, 8 ; Rom. XVI, 20, et Gen. III, 15. — Le Diable est le Serpent dont la tête est *écrasée*. (Apoc. XX, 2.) Cette forte image écarte la notion d'une vie interminable.

VI

Le mystère.

M. Godet termine son article en prenant la défense du mystère, dernier abri des dogmes insoutenables. « Ce que nous » avons à faire, dit-il, est d'écouter, de veiller et d'attendre. » Ecouter, soit, encore faut-il comprendre ce qu'on écoute. « Le refus d'interpréter et de commenter les textes est un » symptôme de la disparition prochaine d'une doctrine qui se » meurt¹. » L'eschatologie a sa place dans la dogmatique, de même que la dogmatique a la sienne dans la théologie. Comme toute science, la théologie a ses mystères, mais en acceptant humblement les faits de l'Évangile, elle s'efforce de les systématiser ; elle a pour but de résoudre les difficultés, d'accorder les contradictions apparentes, de préciser l'indéterminé. En un mot, elle cherche à restreindre autant que possible le domaine de l'incompréhensible. Comme le disait naguère M. Gretillat : « La synthèse, une synthèse conforme d'ailleurs à la nature du » fait chrétien qui est l'objet de la théologie, peut et doit être » cherchée dans le sein de la donnée chrétienne elle-même, » entre les éléments dont elle se compose et qu'elle-même » nous fournit². »

La sagesse chrétienne ne consistera pas à répéter machinalement des phrases inintelligibles, dont on fera bientôt des *shibboleth*, des mots de passe. La Bible n'exclut ni la raison, ni l'expérience, ni l'étude de la nature. La suppression des recherches eschatologiques mutilerait la théologie. D'ailleurs, à défaut d'une saine eschatologie, tout homme en fera secrètement une mauvaise ; il n'est personne qui n'ait par devers soi une eschatologie quelconque. Suivant M. Recolin, ce qui manque surtout au protestantisme évangélique, c'est « une dogmatique à la fois plus précise, plus vigoureuse et plus profonde³. » De

¹ Goblet d'Alviella, *Le rationalisme religieux aux Etats-Unis*. Revue des Deux-Mondes, 1^{er} avril 1883.

² *Exposé de théologie systématique*, Neuchâtel, 1885, t. I, p. 190.

³ Rapport présenté à la Conférence universelle de l'Alliance évangélique, à Copenhague, en 1884.

toutes les parties de la dogmatique, l'eschatologie est restée la plus informe, la plus nébuleuse ; c'est le chaos. Il en est d'elle comme de l'époque des Juges, où chacun faisait ce qui lui semblait bon. Pourtant elle est d'une grande importance ; un sage l'a dit :

En toute chose il faut considérer la fin.

On nous propose une trêve dans l'incompréhensible, qui plus est, dans le contradictoire. Nous aurons garde de l'accepter ; d'autant moins qu'elle serait au bénéfice exclusif du dogme traditionnel, qui coucherait sur ses positions. *Beati possidentes*, disait M. de Bismarck. Une superstition séculaire a formulé un certain dogme qui fait encore autorité. La conspiration du silence serait tout au bénéfice de ce dogme-là. On pourrait le comparer à un prétendant qui dirait à propos d'un héritage contesté : « *Quia nominor leo*, je m'empare de l'actif ; quant au passif, il est très sujet à controverse ; je l'abandonne à mes compétiteurs. »

Nous croyons avoir examiné toutes les objections de M. Godet contre une doctrine qui nous paraît résoudre mieux que d'autres le problème eschatologique. Nous espérons qu'il sentira la nécessité d'opposer une conception supérieure à celle qu'il attaque. Le dogme traditionnel est à nos yeux une épouvantable calomnie contre le Père céleste ; il discrédite l'Évangile. Il soulève en outre maintes difficultés. Nous venons d'en signaler quelques-unes. M. Godet, dont l'article a provoqué le nôtre, nous apportera la lumière qui nous fait peut-être défaut. Nous nous assurons qu'il nous pardonnera d'avoir défendu contre lui une conviction qui prime toute considération personnelle. Il n'abusera pas contre nous de sa grande autorité ; il ne prodiguera pas les jugements sommaires ; il ne nous opposera pas une fin de non-recevoir ; il aura la patience d'entrer dans les détails indispensables ; il supposera que si nous errons c'est de très bonne foi ; enfin, il se rappellera qu'un nombre croissant de théologiens sérieux, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse, en Hollande, en Amérique et jusque dans les pays de langue française, sont parvenus au résultat que l'examen des faits nous impose.

P. S. — Cet article était déjà sous presse au moment où paraissait le second volume du *Commentaire* de M. Godet sur la première Epître aux Corinthiens. Nous avons aussitôt lu les cent vingt pages relatives à « la résurrection des corps. » Cette attachante étude nous a fait du bien; nous avons d'autant plus déploré la présence de la « mouche morte » du dualisme, qui gâte le parfum. Quant à nos objections, loin de les dissiper, ce commentaire les renforce.

Pages 324, s. et 411, il avoue que les adversaires de la résurrection, à Corinthe, avaient des attaches platoniciennes, et, page 395, il signale fort bien un des dangers de leur doctrine. Les pages 347 et 349 prouvent que nous ne nous étions pas trompé en supposant que M. Godet est partisan de l'enfer éternel, bien que, page 363, il ouvre une porte de sortie à une certaine classe de réprouvés.

Pages 358 et 361, le commentaire traduit à plusieurs reprises *katargein* par *abattre*. Cela n'est pas tout à fait exact. Pour *abattre*, le Nouveau Testament emploie les verbes *kataballein* ou *kathairein*. Nous avons eu l'occasion de le remarquer : la mort n'est pas seulement *abattue* (1 Cor. XV, 26, 54; 2 Tim. I, 10; Apoc. XX, 14; XXI, 4), elle est *supprimée*. Cette expression s'applique à Satan (Hébr. II, 14), c'est pourquoi nous y tenons. « *Katargein*, dit Cremer, est un terme favori de Paul, qui lui donne le sens emphatique de *supprimer, anéantir.* »

Page 362, la phrase « nos corps, etc. » est amphibologique. Désigne-t-elle les corps des fidèles ou ceux de tous les hommes? Le contexte appelle la seconde alternative, mais l'auteur paraît avoir involontairement reculé devant une des conséquences de son à priori. De même, pages 396, s., il explique bien sur quoi se fondent l'immortalité et la résurrection des fidèles; mais cette base se dérobe pour les méchants, et on n'en indique aucune autre, sauf un texte isolé : Actes XXIV, 15. Il faudrait une explication qui harmonisât ce texte de Luc avec les épîtres de Paul; l'absence de cette explication est d'autant plus sensible que les arguments avancés à l'appui de la résurrection des justes tendent à exclure celle des réprouvés.

La page 395 renferme encore un important aveu : « Une fois » l'espérance de la résurrection abandonnée, il ne reste plus » de garantie bien solide pour la survivance de la personnalité » après la mort. » En d'autres termes, en dehors de la résurrection, nous n'avons que des lueurs bien vacillantes d'immortalité. C'est exactement une de nos principales thèses.

Notre conclusion, relativement à 1 Cor. XV, sera donc celle de M. L. Bonnet. « Il est de toute évidence, dit-il, que, dans ce chapitre entier, saint Paul ne parle point de l'avenir des incrédules, car rien ne l'y appelait. Il s'occupe exclusivement de ceux « qui se sont endormis en Christ » (v. 18), et il établit, par la résurrection du Sauveur, qu'ils ne resteront point la proie de la mort, mais en seront délivrés tout entiers, corps et âme, par la plénitude de la vie. Cela lui suffisait pour répondre victorieusement aux négations qu'il savait être répandues dans l'Eglise de Corinthe. S'il se tait ici sur l'avenir des condamnés, c'est que leur résurrection n'est pas une manifestation de la vie de Christ en eux, mais un jugement (Jean V, 29, note). Ailleurs, l'apôtre l'enseigne clairement (2 Thes. I, 9). »
